

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 18 DECEMBRE 2018**

**Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2019**

Afin de pouvoir régler de nouvelles dépenses d'investissement avant le vote du budget, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2018.

Le C M autorise le Maire et le charge d'inscrire ces dépenses au budget primitif 2019.

**Détermination du ratio d'avancement de grade pour le personnel municipal**

Ce ratio fixe le nombre maximum d'agents promouvables qui peuvent être promus à un grade supérieur. Il n'enlève rien à la capacité donnée au Maire de proposer ou de ne pas proposer un agent à l'avancement de grade.

Le C M décide de fixer à 100% le ratio d'avancement de grade prévu, après avoir pris en considération l'avis du Comité Technique Paritaire (CTP) en date du 5 février 2019.

**Décisions du Maire**

Le droit de préemption n'a pas été exercé par le Maire.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu  
**en Mairie à 20h15 le mardi 15 janvier 2019**